PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

VU

COURRIER ARRIVÉ
29 OCT. 2026

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Annecy, le 21 OCT. 2026

Suivi par : M. RIETSCH

Tel : 04 50 33 60 51
Mél : pref-utilite-publique@haute-savoie.gouv.fr

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Monsieur le Maire d'Habère-Lullin

Objet : Projet de régularisation des emprises foncières de voies communales. Fin d'enquête publique parcellaire.

P.J. : le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

Vous trouverez ci-joint une copie du rapport et des conclusions motivées établis par M. Luc DECOURRIERE, commissaire-enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique parcellaire qui s'est tenue sur le projet de régularisation des emprises foncières de voies communale. Ces documents doivent être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an. Ils doivent également être disponibles sur le site internet de la commune pendant le même délai.

Vous voudrez bien me faire part des éventuelles observations que ce rapport appelle de votre part.

Par ailleurs, vous voudrez bien me préciser si l'arrêté de cessibilité doit toujours être envisagé.
Dans ce cas, il vous appartiendra de me transmettre également :

- les preuves des notifications individuelles (copie des lettres aux propriétaires avec preuve d'envoi par recommandé, ou exploits d'huissiers, ou certificats d'affichage en mairie), en deux exemplaires,
- les extraits cadastraux n° 1 datant de moins de 3 mois,
- l'état parcellaire, mis à jour, en 8 exemplaires.

Pour le préfet,
La Directrice de la DRCL,

Véronique CHAMPARNAUD

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
http://www.haute-savoie.gouv.fr/

Préfecture labellisée **Qual-e-Pref** depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : **Relation générale avec les usagers & Communication d'urgence en cas d'événement majeur**